



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 11 - Dispositif «Tickets Loisirs Vacances» - Bilan 2017 et reconduction 2018

Dispositif «Tickets Loisirs Vacances» Bilan 2017 et reconduction 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

Le dispositif «Tickets Loisirs Vacances» a été mis en œuvre par la Ville de Besançon en 2009 dans l'objectif de répondre aux besoins des familles et des jeunes en matière d'accès aux loisirs et aux vacances.

Ce dispositif, qui s'adresse aux Bisontins disposant de revenus modestes, regroupe différentes aides :

Tickets séjours vacances :

- Tickets Séjours enfance/jeunesse : en accueils de loisirs ou camps de vacances,
- Tickets Séjours : (enfance jeunesse) dans une famille,
- Tickets Séjours familiaux : enfant(s) et/ou jeune(s) accompagné(s) d'un parent.

Tickets accueils de loisirs : attribués uniquement pendant les vacances estivales ; ces tickets permettent de moduler les conditions tarifaires des différents prestataires en faveur des familles dont les coefficients familiaux sont les plus faibles.

Tickets loisirs :

- Tickets Loisirs Sports : l'enfant pratique une activité sportive à l'année dans un club,
- Tickets Loisirs Sports découverte : Ticket introduit dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires afin de permettre aux enfants de découvrir un sport pendant une année scolaire dans certains clubs partenaires. Ce dispositif a été mis en place en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires afin de permettre aux enfants, dès la maternelle, de découvrir un sport pendant une année scolaire dans certains clubs partenaires.

Tickets jeunes :

- Tickets Jeunes BAFA : Soutien financier à la formation des jeunes aux métiers de l'animation.
- Tickets jeunes BAFD : Introduit en 2015, ce ticket a vocation à encourager les jeunes à s'inscrire dans la formation au métier de direction des accueils de loisirs.

Ce panel de huit Tickets permet de lutter contre les inégalités d'accès des enfants et des familles aux vacances et aux loisirs sportifs, socio-culturels et éducatifs.

I - Bilan 2017

A - Bilan global du dispositif

Au total, 1 070 tickets ont été délivrés en 2017 (1 114 tickets en 2016). La dépense pour la Ville s'élève à 88 000 € pour un budget initial de 89 608 €.

Année	Budget	Dépenses engagées	Dépenses consolidées
2015	94 153 €	93 607 €	87 405 €
2016	91 153 €	88 372 €	85 038 €
2017	89 608 €	91 656 €	88 000 €

On constate chaque année un différentiel entre le nombre de tickets distribués par la Direction Vie des Quartiers (dépenses engagées) et le montant total des factures effectivement réglées (dépenses consolidées) aux prestataires (clubs sportifs, structures d'accueil de loisirs ou de vacances). Cet écart a plusieurs motifs : un certain nombre de familles n'utilise pas les tickets, annulation de séjours, non facturation...

Le panel de tickets a permis à 781 familles, soit 1 119 enfants, d'accéder aux différentes activités proposées (797 familles, 1 095 enfants en 2016). A noter, par rapport à 2016, une diminution des Tickets Sport découverte (- 31 %) et des Tickets Séjours dans une famille (- 20 %) mais également une augmentation du nombre de Tickets séjours familiaux (+ 30 %) et des Tickets Jeunes BAFA/BAFD (+ 19 %). D'un point de vue financier, la dépense de la Ville, pour l'ensemble du dispositif, est de 88 000 € soit une légère augmentation par rapport à 2016 (85 038 €).

B - Bilan détaillé par Tickets

1 - Tickets Séjours enfance jeunesse

On observe une baisse des aides aux séjours enfance jeunesse : - 8,4 % par rapport à 2016. 138 familles soit 186 enfants ont bénéficié de cette aide pour un montant de 9 019 €. Les familles sont issues majoritairement des quartiers de Planoise, Orchamps-Palente et Montrapon.

2 - Tickets Séjours enfance/ jeunesse dans une famille

Seule l'Association des Familles Bisontines (AFB) est partenaire de la Ville pour les séjours vacances dans une famille. On observe depuis plusieurs années une légère diminution des demandes concernant cette formule qui reste cependant pertinente dans l'offre globale car certaines familles sont très attachées à ce mode de départ pour leurs enfants. Ainsi, en 2017, 33 familles soit 54 enfants ont participé à des séjours au sein de familles pour un montant total attribué par la Ville de 2 906 € (3 231 € en 2016). Les familles bénéficiaires sont majoritairement originaires de Planoise, Orchamps/Palente et /Montrapon, les autres quartiers étant peu représentés.

3 - Tickets Séjours familiaux

73 familles ont perçu l'aide au départ en famille en 2017 (57 familles en 2016), soit 185 enfants (119 en 2016) pour un montant de 16 534 € (12 277 € en 2016). Nous constatons une forte évolution de ce dispositif d'aide au départ en vacances en famille qui pour la grande majorité sont originaires du quartier de Planoise. Les partenaires de ce dispositif sont : La roche du trésor, les Pep 25, le CLAJ de Rochejean et les campings de la région (Le Moulin, Vert Lagon et La Pergola).

4 - Tickets Accueil de loisirs

77 familles, soit 118 enfants, ont bénéficié de ce soutien de la part de la Ville (81 familles et 122 enfants en 2016). Le montant est de 9 363 € en 2017 (8 604 € en 2016). Les familles sont issues majoritairement des quartiers Palente/Orchamps et Chapaïs/Cras.

5 - Tickets Loisirs sports

370 familles, soit 475 enfants, ont bénéficié de ce dispositif dont la demande ne cesse de croître (+ 55 % en 6 années d'existence). Le montant alloué à ce dispositif est de 41 490 €, ce qui représente environ 50 % du budget global. Les principaux partenaires sont le Handball sport Mahorais, le PSB judo, le Sporting Club Clemenceau, le PKA, l'AS Les Orchamps, le CPB Lutte, l'ANB et le Besançon Football.

6 - Tickets Loisirs sport découverte

37 familles, soit 44 enfants, ont bénéficié de ce ticket (55 familles, 64 enfants en 2016). Les familles sont majoritairement originaires du quartier Grette-Butte, Châteaufarine et St-Ferjeux. L'enveloppe consacrée à ce dispositif est de 2 660 € (4 078 € en 2016). Les sports les plus pratiqués sont le judo, la lutte et la natation.

7 - Tickets jeunes BAFA/BAFD

En 2017, 57 jeunes ont bénéficié du ticket Jeunes BAFA (48 en 2016). 10 jeunes ont bénéficié d'une formation en internat (aide majorée de 50 €). Cet accompagnement financier s'élève à 9 683 € pour la Ville. A noter que la Caisse d'Allocations Familiales propose également un soutien financier en fonction également du Quotient Familial de la famille ou du jeune.

II - Reconduction 2018

Au vu des éléments de bilan 2017 du dispositif, globalement positifs sur les dernières années, il est proposé de reconduire pour l'année 2018 ce soutien aux familles en apportant quelques modifications, en particulier en harmonisant les tranches de QF (Quotient Familial) des Tickets avec ceux de la Caisse d'Allocations Familiale du Doubs et en permettant une évolution de l'aide financière de la Ville sur certains Tickets.

Le règlement 2018 du dispositif et le modèle de convention de partenariat sont joints en annexe.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance du bilan 2017 du dispositif «Tickets Loisirs Vacances»,
- de reconduire ce dispositif pour 2018,
- d'approuver le règlement du dispositif ci-joint,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI et Mme DALPHIN n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 JAN. 2018

Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0